

DEC181882DR15

Décision portant nomination de M. Christophe COUILLEAU aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité MOY1500 intitulée Délégation Aquitaine

LE DELEGUE,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision DEC180755DAJ du 22 février 2018 nommant M. Younis HERMES délégué régional de la circonscription Aquitaine ;

Vu l'avis du conseil de l'unité en mai 2018;

Considérant que M. Christophe COUILLEAU a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par la Délégation Paris A en avril 2000,

DECIDE :

Article 1^{er} : M. Christophe COUILLEAU, assistant ingénieur, est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité du CNRS MOY1500 – Délégation Aquitaine – Bâtiment Administration, à compter du 1^{er} avril 2018.

M. Christophe COUILLEAU exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret visé, ainsi qu'au paragraphe 1.4.3 de la circulaire visée.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, M. Christophe COUILLEAU est placé directement sous l'autorité du délégué régional.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Talence, le 13 juin 2018

Le délégué régional

Younis Hermès

